



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction de l'Éducation et de la
Vie des Lycées
Service du Numérique Educatif

Mesdames, Messieurs les Proviseurs,
Directrices et Directeurs des lycées publics
et privés de la Région Provence-Alpes-
Côte d'Azur

Dossier suivi par :
Sébastien CERZUELA
04 88 73 79 35

Marseille, le 27 août 2024

N/Réf. : EM/FB/24-94

Objet : Dispositif "L'e-C – Manuels numériques" – Tablettes numériques 2024

Madame le Proviseur, Monsieur le Proviseur,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du dispositif "L'e-C – Manuels numériques" vous trouverez ci-après différentes informations relatives aux tablettes numériques à l'occasion de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2024.

1) **Tablette 2024**

Les tablettes qui sont fournies à cette rentrée scolaire, présentent des nouveautés importantes, particulièrement adaptées au domaine éducatif.

Ce nouveau modèle plus performant, dispose d'une capacité de mémoire vive doublée de 8 Go et d'une capacité de stockage de 128 Go, permettant de répondre aux besoins de stockage des manuels numériques et autres contenus pédagogiques.

De plus, chaque tablette est désormais équipée d'un clavier intégré à l'étui, facilitant notamment la saisie sur les e-manuels, et d'un stylet haute précision pour une expérience d'écriture et de dessin améliorée.

Page 1 / 5

Hôtel de Région
27, place Jules-Guesde
13481 Marseille Cedex 20
Téléphone : 04 91 57 50 57
Télécopie : 04 91 57 51 29
www.maregionsud.fr

La tablette dispose d'une autonomie mesurée à 12h en utilisation active, et de la fonctionnalité charge rapide, permettant de recharger la batterie plus rapidement.

Un lien vers la nouvelle configuration du dispositif est disponible ici [[Lien nouvelle configuration](#)].

Dans le but de simplifier la mise en œuvre et l'accès aux dispositifs, la Région a développé un ensemble d'applications préinstallées sur la tablette 2024 :

- L'application Android l'eC – Région SUD : Cette application conçue spécialement par la Région, est préinstallée sur la tablette depuis le modèle 2020, et également disponible sur le Playstore Android ; elle facilite d'une part le chargement des manuels numériques et d'autre part centralise leur accès à partir d'une interface unique [[Lien description application](#)].
- L'application Atrium-Sud est un raccourci permettant d'accéder à l'environnement numérique régional [www.atrium-sud.fr].
- L'application CartoSud est un « GPS » de l'orientation. Elle permet aux lycéens de simuler des projets de formations et de métiers sur une carte interactive. Les lycéens accèdent de façon ludique à toutes les informations et actualités régionales, ainsi qu'à l'ensemble des aides proposées par la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette application est également accessible en ligne depuis le site <https://www.orientation-regionsud.fr/>
- L'application e-Pass Jeunes est une application mobile mise en place par la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur pour faciliter l'accès des jeunes à la culture et au sport. [[Lien description du dispositif](#)]

2) Bénéficiaires 2024

Sont bénéficiaires au titre de l'année scolaire 2024/2025, les nouveaux élèves entrants, scolarisés dans votre établissement en :

- secondes générales et technologiques,
- secondes baccalauréat professionnel,
- première année de CAP.

Les élèves redoublants de 2023/2024 sont en toute logique déjà équipés s'ils étaient scolarisés dans votre établissement. S'ils viennent d'un autre établissement de la région, il conviendra de s'assurer que celui-ci a déjà doté l'élève d'une tablette à la précédente rentrée. Si ce n'est pas le cas, il conviendra de lui fournir une tablette du modèle 2023.

Il conviendra également d'équiper les élèves de première et terminale en provenance d'un autre établissement, et qui n'auraient pas déjà été équipés en 2023. Afin de préserver une homogénéité d'équipement des élèves d'un même niveau, il conviendra d'équiper ces élèves en priorité de la tablette du modèle 2023. Celle-ci devra être prélevée sur le stock restant de l'établissement.

Sont également bénéficiaires, les nouveaux professeurs affectés à votre établissement, et qui n'auraient pas déjà été équipés dans un précédent lycée de la région.

Une fois l'ensemble des bénéficiaires dotés, le stock restant a vocation à équiper sous votre responsabilité :

- De façon définitive les nouveaux élèves et professeurs titulaires arrivant en cours d'année.
- De façon temporaire sous forme de prêt sur toute durée, les élèves en attente d'équipement, les professeurs remplaçants, et tout personnel dont vous jugerez l'équipement utile. Pour cela, il est recommandé d'utiliser soit les tablettes du modèle 2022 si vous en disposez en stock, soit les tablettes des années suivantes.

Par ailleurs, il convient d'être attentif sur les durées de garantie des tablettes qui seront distribuées dans votre établissement, dès lors que :

- Les tablettes modèles 2021 ne disposent plus de garantie.
- Les tablettes modèles 2022 ne disposent plus que de 1 ans de garantie.
- Les tablettes modèles 2023 ne disposent plus que de 2 an de garantie.

S'agissant des professeurs équipés des premiers modèles, dont la garantie a expiré, il conviendra d'effectuer un remplacement uniquement à la panne sur remise du matériel défectueux et d'une attestation sur l'honneur signée [[Lien attestation sur l'honneur](#)].

Les tablettes ainsi récupérées feront l'objet d'une campagne d'enlèvement dans le cadre du recyclage.

Pour en assurer le suivi, le remplacement de la tablette hors d'usage devra être saisi dans l'outil de gestion des tablettes : [<https://lec.com-network.fr/backoffice/>]. La procédure de déclaration d'une tablette hors d'usage est disponible sur le lien suivant [[Lien procédure déclarer et remplacer une tablette HS](#)].

S'agissant des professeurs souhaitant disposer de la nouvelle tablette 2024 pour bénéficier notamment du clavier et stilet. Il vous appartiendra de prioriser les demandes sur la base du surplus de tablettes 2024 livrées (stock), en privilégiant logiquement l'administrateur Atrium et le référent numérique. En cas de stock insuffisant, il conviendra d'adresser un mél à l'adresse leec@maregionsud.fr en indiquant la liste nominative des professeurs demandeurs, et pour chacun d'eux, la discipline enseignée, l'année du modèle dont il dispose actuellement, et une indication motivant la demande. La Région procèdera à une instruction à hauteur de sa capacité financière.

3) Chartes de cession

Ces chartes conditionnent obligatoirement la cession de l'équipement à l'élève et au professeur. Ces chartes sont accessibles sur le site Atrium dédié : [[Lien chartes](#)]

4) Protocole de distribution

Vous trouverez en suivant le lien ci-après, les modalités de distribution des équipements aux élèves : [[Lien notice distribution](#)]. Le dépliant explicatif a été intégré en usine dans la boîte de la tablette pour en simplifier la distribution.

Dans le respect de l'autonomie de l'établissement, chaque lycée assure la distribution des équipements une fois livrés, selon l'organisation pratique qu'il juge la plus adaptée ; dans ce cadre, la notice ci-avant vous propose un processus de distribution type ; le lycée pourra notamment déterminer le ou les jours de distributions aux élèves et professeurs.

La charte s'inscrit pour sa part dans un circuit de signature simplifié sans aller-retour avec la Région à des fins de réduction des délais.

Enfin, l'outil de gestion de l'affectation des tablettes est disponible à l'adresse suivante : <https://lec.com-network.fr/backoffice/> ; il vous permettra également l'élaboration des listes d'attribution certifiées à adresser impérativement à la Région à l'issue des distributions.

J'attire votre attention sur l'importance de procéder à la mise à jour régulière des distributions dans l'outil dédié. Une bonne gestion de cet inventaire est primordiale pour la gestion des commandes et des réassorts.

5) Enlèvement des tablettes des années précédentes

Nous procéderons au retrait des tablettes hors service en vue de leur recyclage, en nous basant sur les informations fournies dans l'enquête de dotation 2024. Ces opérations d'enlèvement seront synchronisées avec les livraisons des nouvelles tablettes pour la rentrée scolaire.

Dans un second temps, nous organiserons l'enlèvement des tablettes neuves encore en stock, à des fins de réemploi non scolaire. Ces opérations se dérouleront selon un calendrier qui vous sera communiqué ultérieurement.

6) Livraisons des tablettes et accessoires

Les livraisons des tablettes et de leur étui, s'effectueront dans les établissements à compter du 05 septembre 2024 et ce pendant trois semaines.

Les dates et quantités des livraisons attendues sont consultable sur le site dédié à la gestion des tablettes (<https://lec.com-network.fr/backoffice/>)

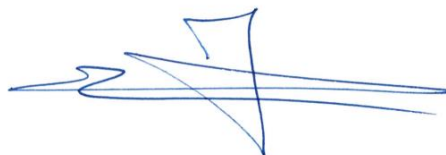
La date de livraison dans votre établissement vous est communiquée par la société COM NETWORK, titulaire du marché Région.

Je vous invite à visiter le site <https://www.atrium-sud.fr/web/manuels-numeriques-411137/presentation> qui reprend et détaille les éléments ci-avant, et à utiliser l'adresse ci-après pour toute demande complémentaire : l-ec@maregionsud.fr

En vous remerciant par avance de votre collaboration et en vous souhaitant une bonne rentrée scolaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Proviseur, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur de l'Education et
de la Vie des Lycées

Eric MAZO



Page 5/ 5

Hôtel de Région
27, place Jules-Guesde
13481 Marseille Cedex 20
Téléphone : 04 91 57 50 57
Télécopie : 04 91 57 51 29
www.maregionsud.fr